

23 MAI 2024

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

**DÉCISION N° 020/2024 :** FINANCES  
Réhabilitation et extension de la salle des fêtes  
Demande de subvention – Département du Rhône

### LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 027/2024 du 20 mars 2024, portant révision de l'AP/CP concernant les travaux de rénovation/extension de la salle des fêtes,

**VU** le dispositif d'appel à projets mis en place par le Département du Rhône pour le soutien aux investissements portés par les communes dans le cadre du partenariat territorial 2024,

**CONSIDÉRANT** que l'opération relative à la réhabilitation et à l'extension de la salle des fêtes est éligible à ce dispositif,

**CONSIDÉRANT** que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 2 695 225,00 € HT et que le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Honoraires et frais divers	177 465,00	Commune (autofinancement)	540 000,00
Travaux	2 467 760,00	État – DSIL « Part exceptionnelle » 2021 (subvention attribuée)	430 000,00
		État – Fonds vert 2024 (demande en cours d'instruction)	1 200 000,00
Imprévus	50 000,00	Département – Appel à projets Partenariat territorial 2024	525 225,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 695 225,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 695 225,00</b>

### DÉCIDE

**DE SOLLICITER** une aide financière d'un montant de 525 225,00 € auprès du Département du Rhône, au titre de l'appel à projets du partenariat territorial 2024, pour la réalisation de l'opération relative à la réhabilitation et à l'extension de la salle des fêtes.

**D'ARRÊTER** ses modalités de financement telles que mentionnées ci-dessus.

Grézieu-la-Varenne, le 23 mai 2024

Pour extrait conforme,

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

